



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 54262

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur les recommandations pour la mise en oeuvre des préconisations de la mission d'information sur les maisons de l'emploi publiées le 11 mars 2009 par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. La rapporteure affirme, face à l'installation du Pôle emploi et la nécessité de pérenniser le réseau des maisons de l'emploi, qu'il est indispensable que, d'une part, le secrétariat d'État à l'emploi confie la charge de l'évaluation des maisons de l'emploi à ses services déconcentrés et à un comité national de suivi des maisons de l'emploi et que, d'autre part, il s'agit de parvenir à une participation financière de l'État plus équilibrée par le plafonnement des subventions de fonctionnement des maisons de l'emploi au regard du nombre des habitants de leur bassin d'emploi. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54262

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6848

Question retirée le : 28 juillet 2009 (Fin de mandat)